

Jeanine Dorbes  
Présidente

Madame Bachelot-Narquin  
Ministre de la Santé et des Sports  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Paris le 25 mai 2010

Madame la Ministre,

**L'Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes**, qui représente plus de 3000 puéricultrices, s'indigne des propos que vous avez tenus à l'Assemblée Nationale.

**L'ANPDE soutient l'Ordre national des infirmiers**, institution créée pour regrouper un demi-million de professionnels et chargé de veiller à la qualité et à la sécurité des soins, au respect de la déontologie et à la promotion de la profession.

La proposition de loi que vous avez soutenue à l'Assemblée Nationale le mercredi 19 mai 2010, visant à dispenser les infirmiers salariés des secteurs public et privé de s'inscrire au tableau de l'Ordre des infirmiers, est une nouvelle hérésie franco-française. Toutes les instances ordinales françaises ou européennes regroupent l'ensemble des personnes d'une même profession. Aucune distinction n'est faite entre le secteur libéral et le secteur salarié ( public ou privé ). Rendre l'inscription au tableau de l'Ordre facultatif pour les infirmiers salariés reviendrait à transposer cette mesure, que vous soutenez, à l'ensemble des Ordres professionnels français, en commençant par les instances de la santé : médecin, sage-femme, pédicure-podologue, pharmacien, masseur-kinésithérapeute, chirurgien-dentiste.

De plus, le **Haut Conseil des Professions Paramédicales n'est aucunement en charge des affaires disciplinaires**. Ses missions sont de promouvoir une réflexion interprofessionnelle et de participer avec la Haute Autorité de Santé à la diffusion des recommandations de bonnes pratiques et à la promotion de l'évaluation des pratiques professionnelles paramédicales. ( décret n°2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ).

Alors que notre Ordre professionnel voit progressivement le jour, nous constatons malheureusement le non-soutien politique. Ce temps passé à justifier continuellement l'intérêt de l'Ordre des Infirmiers ne nous permet pas de faire évoluer la profession et de rattraper le retard que l'on peut constater en se comparant aux autres pays internationaux. **Il est temps d'accepter que les infirmiers prennent leur autonomie avec une instance ordinale indépendante et de faire évoluer cette profession pour garantir une meilleure qualité et une meilleure sécurité des soins auprès des patients, dans le contexte bien présent de la recherche d'efficience.**

Un demi-million d'infirmiers qui s'exprime sous la même voix pour la promotion de leur profession, ceci peut effectivement « effrayer », alors que cette même profession est victime de son histoire : charité, dévouement et soumission.

**Alors, Madame la Ministre, il est temps d'accepter et de soutenir le regroupement des infirmiers sous leur instance ordinale, et de cesser de perdre du temps en revenant sur les mesures qui ont été statuées par la loi.**

Espérant une écoute attentive de votre part, croyez, à notre respectueuse considération.

Jeanine. Dorbes  
Présidente ANPDE  
132 Av du Général Leclerc  
75014 PARIS